

CAPA Jardinier Paysagiste - CAPA Ouvrier Horticole Formation pour adultes UN DIPLÔME, UNE DOUBLE COMPÉTENCE

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement produits Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients



Conditions D'accès

Âgé de plus de 16 ans
Savoir lire, écrire et compter (tests)
Ne pas présenter de contre-indication médicale à l'exercice du métier
Goût du travail en extérieur
Mobile
Nos formations ne sont pas accessibles à tous les handicaps, l'accessibilité sera étudiée au cours d'un entretien individuel.

Formation gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant des financements des OPCO

Débouchés / Emplois

- Ouvrier "jardinier paysagiste"
- Ouvrier horticole

85% d'embauche dans l'un de ces 2 métiers un an après la sortie de formation.

Plus d'informations sur le site : <https://cfppa.lechesnoy.fr>



L'ouvrier horticole travaille dans une exploitation horticole (pépinière pleine terre et hors sol, floriculture, cultures spécialisées,...) ou au sein d'une collectivité territoriale.

Il assure les activités liées à la conduite des productions

Organisation de la formation

- Début de formation : 28 août 2023
- Fin de formation : 22 avril 2024
- 26 semaines de formation en centre 835h dont 35h de RAN
- 8 semaines de stage en entreprise 280h
- Formation à temps plein 35h00

100% de réussite à l'examen (sur la dernière promotion).

Lieu de formation : CFA de Bellegarde

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre – Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences



**CAPA Jardinier Paysagiste
CAPA Ouvrier Horticole
Formation pour adultes
UN DIPLÔME, UNE DOUBLE
COMPETENCE**



CONTENU DE LA FORMATION

Domaine général : 207 h + 35h de RAN

UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

UCG 3 : Interagir avec son environnement social

RAN : Remise à niveau (si le besoin est détecté)

Domaine Professionnel paysage : 161 h

UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

UCP2 : Réaliser des travaux d'aménagement paysager

Domaine Professionnel horticulture : 193 h

UCP 1 : Réaliser des travaux sur les végétaux

UCP 2 : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement

Domaine Professionnel commun aux deux métiers : 175 h

UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements.

Connaissance des végétaux

CERTIPHYTO

SST

UCARE : 46 h : Taille et conduite de production des arbres fruitiers

REX : 18 h : Retour sur expérience - Vie de groupe

POURSUITE D'ETUDES

Possibilité de poursuivre

- en BP de niveau 4 en horticulture ou en aménagements paysagers
- En BP Responsable d'Exploitation Agricole
- En certificats de spécialisation accessibles aux personnes ayant déjà obtenu un diplôme de niveau 3



Modalités de recrutement

- entretien individuel lors d'informations collectives
- Test de positionnement afin de mettre en place une éventuelle remise à niveau des compétences de base



DELIVRANCE DES CERTIFICATIONS

- Obtention du diplôme du CAP choisi par la validation en unités capitalisable
- Obtention d'une attestation de réussite à l'autre CAP par la validation en unités capitalisable

Obtention des certificats :

- SST
- Certiphyto

CONTACTS RECRUTEMENT :

- Standard CFPPA : 02.38.89.53.00
- Pascal Rabier 06.74.48.98.16



Plus d'informations sur le site : <https://cfppa.lechesnoy.fr>

Centre de [Formation Professionnelle](#) et de [Promotion Agricole](#) du Chesnoy

2190, avenue d'Antibes – 45200 AMILLY - ☎ : 02.38.89.53.00 – Fax : 02.38.98.68.36

@ : cfppa.montargis@educagri.fr